

FINANCEMENTS INNOVANTS

Les avocats d'affaires invitent les entreprises à s'intéresser à l'innovation

Au cours d'une table ronde organisée à Douala, mardi 22 février 2022, les responsables du cabinet Uggc Avocats à Paris ont tablé sur la nécessité de s'intéresser aux services financiers innovants en Afrique, afin de promouvoir l'économie locale.



Les avocats d'affaires en séminaire.

Ghislaine Deudjui

Les chiffres officiels indiqués par Ali Bougrine, avocat au Barreau de Paris, par ailleurs Associé au cabinet Uggc Avocats à Paris et Managing Partner du réseau intégré de conseil juridique et fiscal Uggc Africa sont clairs. « D'ici 2030, le continent africain comptera près de 1,7 milliard d'habitants et dépensera donc selon le brooking Institute, près de 6,7 milliards de dollars », relève l'avocat en droit des affaires. En l'en croire, la Tech africaine a encore progressé plus rapidement que partout ailleurs dans le monde, avec deux fois plus d'activité

que l'année dernière et plus de trois fois le montant investi, atteignant 5,2 milliards de dollars de fonds levés en équité et 6 milliards incluant la dette. « L'écosystème technologique africain a connu une croissance significative au cours de ces dix dernières années, comme en témoignent l'augmentation des capitaux sur le continent ainsi que l'importance du flux de transactions, des opérations d'acquisitions et de nouvelles introductions en bourse », fait savoir Ali Bougrine. Ce dernier soutient par ailleurs que, le Capital investissement peut-être perçu comme un outil de financement des projets technologiques.

Un avis partagé par Me Danielle Moukouri Djengue, avocate au Barreau du Cameroun, au Barreau du Nigeria et membre de l'American Bar Association. Au cours de la table ronde organisée à Douala la semaine dernière sur la thématique de « l'innovation dans les services financiers et le financement des projets en zone Cemac », elle a révélé que d'ici 2025, l'économie numérique pourrait contribuer à hauteur de 180 milliards de dollars à l'économie africaine et atteindre plus de 700 milliards de dollars d'ici 2050. « En Afrique centrale plus d'un milliard de transactions électroniques et paiements digitaux ont été enregistrés en 2020, pour

une valeur de 14.822 milliards de Fcfa (environ 22 milliards d'Euros) », a-t-elle relevé en s'appuyant sur des données officielles.

Pour l'avocate, la nécessité de la présentation des services financiers innovants autour de la monnaie digitale, la monnaie virtuelle, l'application de la technologie au service financier en générale, c'est de présenter la notion d'innovation dans tous les sens du thème, d'indiquer « aujourd'hui que la technologie s'impose dans tous les secteurs d'activités » et que toutes les entreprises « aujourd'hui qui sont en plein processus de dématérialisation des procédures », ont un intérêt particulier à accorder aux questions juridiques, fiscales, administratives et relatives à la réglementation de change.

Donc, il s'agit « d'innover pour rester en conformité avec les règles, innover pour offrir des services à plus forte valeur ajoutée à la clientèle, mais surtout innover pour remettre aux goûts du jour et au centre des discussions de la satisfaction de la clientèle. Donc si nous parlons de l'innovation, c'est dire que les services juridiques également ont évolué, ils innoveront parce que nous sommes dans une logique de mutualisation d'expertise », indique Me Danielle Moukouri Djengue. Il est donc nécessaire d'innover pour offrir des services à plus forte valeur ajoutée, maintenir la clientèle et conquérir de nouvelles parts de marchés et replacer la satisfaction de la clientèle au centre des préoccupations.

Il faut noter que cette table ronde a connu la participation d'entreprises issues du secteur financier, à l'instar d'UBA, Bicec, Cbc, pour ne citer que celles-ci.

INTERVIEW

Ali Bougrine, managing partner du réseau intégré de conseil juridique et fiscal Uggc Africa.

« L'avocat d'affaires doit participer à l'évolution du droit des affaires en Afrique »

Dans cette interview, il revient sur les défis d'un avocat d'affaires en Afrique, ainsi que leur contribution dans les différents secteurs d'activités.

Propos recueillis par G.D

En quoi a consisté la mise en place du réseau Uggc Africa ?

Uggc Africa est né de la rencontre d'un besoin et de personnalités, un besoin d'accompagner les clients panafricains et leur apporter un service juridique de haut niveau avec le meilleur de l'ancrage local à l'appui de cela. Nous sommes fiers et heureux d'avoir intégré dans le réseau Uggc Africa, deux cabinets de premier rang qui sont le Cabinet Moukouri and partners au Cameroun et le Cabinet Dirabou en Côte d'Ivoire. Ils ont rejoint Uggc Africa et permettent aujourd'hui d'offrir à nos clients, qu'ils soient institutionnels publics ou opérateurs privés, le meilleur des standards internationaux, en terme de conseil juridique, combiné avec l'ancrage locale et la connaissance du terrain.

Selon vous, quels sont les défis d'un avocat d'affaires aujourd'hui en Afrique ?

Aujourd'hui, le principal défi d'un avocat d'affaires en Afrique, c'est d'offrir à son client, les meilleurs services aux meilleurs standards internationaux et techniques, c'est-à-dire apporter une solution juridique à ces problèmes, sécuriser. Et le défi aujourd'hui c'est que parfois l'arsenal législatif et parfois lacunaire, est de lui apporter non pas une réponse simplement juridique, mais aussi pratique qui puisse être déployée sur le terrain et qui tienne compte des spécificités locales, des pratiques de l'administration douanière, pour citer quelques exemples et non pas une simple réponse théorique juridique. Le défi de l'avocat d'affaires, c'est de participer à l'évolution du droit des affaires en Afrique, en apportant et en accompagnant ses clients au cœur de leur enjeu actuel du moment, que ce soit les enjeux

de croissance externe, de lever de fonds, de contrat complexe, ou de contentieux, d'arbitrage, quand on a affaire à certains litiges ou contentieux ou contentieux en zone Ohada ou en Zone Cemac

Etes-vous souvent consulté par les politiques en Afrique pour apporter une contribution à la réglementation en matière d'innovation ?

On n'est pas sollicité quotidiennement, mais, nous le sommes régulièrement en tant que cabinet d'affaires internationales pour accompagner certains Etats dans la pratique, le lancement ou l'étude de certaines réformes sur le plan législatif. Chez Uggc Africa, on a pour certains Etats, participé à l'évolution de leur réglementation d'assurance en termes réglementation assurantielle, réglementation en matière du droit de la concurrence. On était intervenu dans certains pays africains pour élaborer et les aider à travailler



sur un code de la concurrence. La cour Ohada fait des appels à manifestation d'intérêt auprès des conseils, notamment pour des besoins de réglementation. Une manifestation d'intérêt avait été récemment ouverte pour participer à la réflexion sur le statut des juges Ohada, dont le statut de la fonction publique et la fonction judiciaire. Il est vrai que les cabinets d'avocat sont souvent sollicités pour apporter une contribution dans la réflexion, parce qu'ils sont les premiers acteurs et témoins des évolutions de par leurs clients, et sont donc les premiers à apporter des éléments de réflexion sur les réformes législatives.